

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC  
séance du 22/12/2009**

---

NOMBRE DE MEMBRES : AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19 EN EXECERCICE : 19 QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 18 Date de la convocation : 16/12/2009 Date d'affichage : 16/12/2009
---

L'an deux mille neuf le vingt deux décembre à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M M.  
LOLMEDE,

**PRESENTS** : Michel LOLMEDE, Jacques LLORCA, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET,  
Philippe CARY, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Liliane BERNIOLLE, Christophe  
ROGER, Philippe DESPRAT, Delphine SERRA, Jacques FROMENT, Dominique DELBRU, Nans  
GUILHOU, Robert SOULIE Stéphane BOUDET

**ABSENTS** (avec procuration) : Christophe SOUDE, Annie TOTY  
**ABSENT** : François ANTUNES

Monsieur Desprat émet deux observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal précédent (ADMR et terrain Bouysset).

#### **ADMR**

Monsieur le Maire a vu beaucoup de monde dont Monsieur André Mellinger, Conseiller Général : il prend acte au niveau départemental du déficit important de l'ADMR (2 millions d'Euros). Actuellement volonté de créer une SEM (Société d'Economie Mixte) avec les collectivités, les Associations et les banques. Cette SEM s'occupera de l'APA. Les ADMR pourront y adhérer.

#### **Aujourd'hui pour Prayssac que faire ?**

Madame Soupa du Crédit Agricole est très réticente à accorder le prêt. Le jeudi 7 janvier 2010 à 18h une réunion est prévue à la Communauté de Communes pour évoquer le problème des ADMR du canton de Puy l'Evêque. Monsieur Keller insiste sur le fait qu'il s'agit d'un problème de gestion de la Fédération et évoque de nouveau la péréquation.

La SEM serait mise en place à partir du 01 juillet 2010, en attendant, le Conseil Général aiderait les associations à se maintenir.

Un Conseil Municipal aura lieu autour du 12 janvier, d'ici là on aura une valeur du bâtiment estimée par les domaines.

Monsieur Desprat fait lecture d'une réflexion menée par lui-même et ses co-listiers (voir pièce jointe).

A la fin de la lecture Monsieur le Maire intervient et répond à Monsieur Desprat :

« 1) simulacre de débat ! : c'est un comble puisque Prayssac est la seule commune à avoir provoqué trois réunions sur ce sujet important, où tous les élus ont pu s'exprimer et surtout recueillir de l'information..

2) Le dossier le plus important : non, puisque ce n'est pas du ressort de la Commune, mais on est bien gentil de s'en préoccuper car cela concerne 40 emplois et des centaines de personnes secourues.

3) Arrêtons de polémiquer sur des sujets où il y a consensus général. Une fois de plus on conteste, on critique alors qu'on est d'accord à l'unanimité. Il est urgent d'attendre de voir ce que fait le Conseil Général et nous verrons le 12 ou le 13 après la réunion de la Communauté de Commune, en attendant l'estimation des Domaines.

Tu enfonces des portes ouvertes. »

## **ECOLE DE MUSIQUE**

Le montant du loyer (200 €) a été fixé au dernier Conseil mais la Communauté de Communes ne s'était pas réunie. Aujourd'hui c'est fait, aucun problème, une convention sera établie.

## **LIGNE DE TRESORERIE ET DM**

Opération 105 voirie éclairage public

Les LED ont été payées :

Dépense article 2315 : + 14 000 €

Recette article 1641 : + 14 000 €

Budget photovoltaïque

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Base de 500 000 € taux variable EONIA + 0.90 % marge de 0.35 %

**VOTE : Pour à l'unanimité.**

## **COORDINATEUR SPS PLACE DUTOURS**

A2C pour un montant de 683.20 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Ecole de Musique** : Des travaux vont commencer. Problème de transformateur qui ne sert plus. Faut-il le démolir ? Cela assainirait la zone.

**VOTE : OUI**

**Madame Bernard** demande si la Mairie fait des colis pour les restos du cœur à Noël. A ce jour cela n'a jamais été fait.

**Le Département** octroie la 4<sup>ème</sup> feuille de chêne ainsi qu'un prix de 155 € pour le fleurissement de la ville.

**PVR rue des Tounines** : Une réunion a eu lieu avec tous les propriétaires, le bureau maître d'œuvre et la commission. Jacques Llorca présente le plan. Deux propriétaires n'ont à ce jour aucun projet mais la PVR pourra quand même s'articuler.

Lorsque les propriétaires auront accepté le plan, il conviendra de délibérer.

La Mairie devra acheter le terrain relatif à la voirie : 7 930 € pour 862 m<sup>2</sup>.

La séance est levée à 19h35.